



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur le vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire « Tracov 2 »

*Service producteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

**Opportunité** : avis favorable émis le 12 mai 2022 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 16 novembre 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2023
Publication JO	Oui
Périodicité	ponctuelle

### **Descriptif de l'opération**

L'enquête sur le vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (Tracov 2) fait suite à l'enquête Tracov réalisée début 2021 par la Dares. Cette première enquête a permis de documenter les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux des personnes en emploi.

Dans la continuité, Tracov2 vise à décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail.

Le champ géographique est la France entière hors Mayotte, l'unité statistique est l'individu actif occupé en 2021, âgé de 18 à 64 ans.

L'enquête aura les mêmes caractéristiques que TraCov (questionnaire de 25' sur internet principalement, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés) et visera à :

- Évaluer la pérennité ou la réversibilité des évolutions enregistrées dans TraCov : intensification du travail et hausse du sens perçu pour les professions « essentielles » et l'encadrement intermédiaire, respect différencié des mesures de prévention et gestes barrières, télétravail, dégradation de la santé psychique...
- Décrire la manière dont les nouvelles organisations du travail (télétravail, flex-office, tiers-lieux...) se sont développées, et leur impact à la fois sur les personnes directement (télétravailleurs) et indirectement (leurs collaborateurs non télétravailleurs) concernées ainsi que sur les collectifs de travail...
- Décrire les conditions de travail des personnes non ou insuffisamment identifiées dans TraCov (travailleurs des Droms, jeunes, auto-entrepreneurs, etc.).

– Documenter enfin, à titre méthodologique et en vue de la préparation de CT-RPS 2024, la complémentarité entre collecte internet et collecte par enquêteurs (téléphone) sur le thème des conditions de travail et des risques psychosociaux.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les suivants : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/vie professionnelle, contamination au Covid-19.

~~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité souligne la qualité de la concertation mise en place par le service et l'invite à maintenir ce niveau. Le Comité demande à consolider la participation de la Drees et à élargir les consultations à l'ensemble des partenaires sociaux, dont les représentants des familles, afin de pouvoir intégrer dans ses réflexions une sensibilité aux politiques du moment.
- Le Comité note favorablement l'extension du champ de l'enquête aux départements et régions d'outre-mer.

### **Méthodologie**

- Le Comité constate que le service s'est mis en capacité d'identifier les effets de mode et/ou de biais de sélection selon les préconisations méthodologiques de l'Insee les plus récentes en la matière. Il s'interroge cependant sur la vérification de l'hypothèse de différenciation des taux de réponse dans les lots téléphonique et multimode. Il demande à être destinataire d'une note présentant les options qui seront choisies et les résultats qui auront été obtenus. Cette note a par ailleurs vocation à enrichir les métadonnées de l'enquête ainsi que les échanges entre les statisticiens publics sur ce sujet méthodologique d'actualité.

### **Protocole, questionnaire**

- Le Comité constate avec intérêt que, malgré un champ France entière sans objectif de représentativité régionale, le service a mis en place un protocole autorisant l'interrogation des DROM par téléphone avec des enquêteurs disposés à la fois en métropole et dans ces territoires.
- Le Comité note la réponse du service stipulant que la durée moyenne de passation d'un questionnaire est estimée à 26 minutes.
- Le Comité demande au service de modifier son protocole Cawi de manière à ce que le traitement de la modalité « ne sait pas », avec le mode internet, soit comparable à ce qui a été retenu pour le mode téléphonique.
- En sus des remarques sur le questionnaire formulées lors du prélabel, le Comité demande au service de considérer celles émises en séance et dont la liste est fournie en annexe 1.

### **Diffusion**

- Le Comité prend acte que les données seront mises à disposition au Centre Quételet et au CASD à partir de 2023, et que le service procédera à un large appel à projet de recherche d'ici la fin de 2023.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Il demande à être informé des dispositions que le service jugera utile de mettre en place pour répondre à ses obligations (cf. Annexe 2).
  
- Le Comité attire en outre l'attention du service sur les points suivants :
  - la transmission de l'identifiant et du mot de passe au sein d'un même courrier de contact comporte un risque,
  
  - l'existence d'un module relatif à l'état de santé (module E « santé, contamination, vaccination ») peut nécessiter un avis du comité de protection des données ou, le cas échéant, du comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES).

- Annexe 1 : Remarques sur le questionnaire :
- **Traiter de manière symétrique les trajets dans les questions E21 et E22**
- **Mieux connaître la composition du foyer**
  - o Demander la date de naissance de tous les enfants, ou la récupérer grâce à Fideli.
  - o *A minima*, demander sur F4 ENFANT non pas une booléenne « vivez-vous avec au moins 1 enfant » mais un champ numérique « avec combien d'enfants vivez-vous » (déroulant de « aucun » à 6+)
- **Identifier les personnes en congé parental**
  - o Le filtre SITUA=1 pour accéder à la question AS RABS empêche un recensement des situations de congé parental. En effet statutairement, la personne en congé parental n'occupe pas son emploi et son contrat de travail est suspendu. Il faudrait remonter en SITUA la situation « congé parental »
  - o Il y a les « faux » et « vrais » congés parentaux. Préciser : « en congé parental d'éducation (avec contrat de travail valide en cours).
- **Détailler les quotités de travail** en A16 TPP : <50, 50-80,. Mais un total d'heures de travail (hors transport) en semaine ordinaire serait meilleur.
- **Ajouter un motif familial de changement d'emploi** : inclure comme réponse possible « *Bénéficier d'une meilleure conciliation entre responsabilités familiales* [terme employé par l'enquête européenne d'Eurofound sur la qualité de vie et la qualité de vie au travail, EQLS et EQWS] *et vie professionnelle* ». Éviter en particulier le terme « conciliation vie personnelle / vie professionnelle » qui est impropre (la vie personnelle peut être intégralement arbitrale sans conséquences juridiques, à la différence des responsabilités familiales, qui sont toujours juridiquement contraignantes).
- **Motifs d'interruption au travail lorsqu'en télétravail**. Après C16 DEBORTEL si réponse 1, poser une autre question : « Êtes-vous interrompu/e plus souvent .... « Pour des motifs familiaux » « Pour des raisons professionnelles » « autres » (plusieurs réponses possibles)
- **Mieux cerner la charge mentale du temps domestique et parental** : *a minima*, ajouter à C93 TRAVDOM, après « Heures consacrées aux tâches domestiques » le terme « et/ou responsabilités familiales ». Au mieux, il faut s'interroger sur la pertinence de ces déclaratifs horaires alors que des questions sur le stress temporel, déjà éprouvées, peuvent servir de point de référence. Nous conseillons d'adapter ici les questions conciliation des quatre vagues de l'enquête Eurofound (la 5<sup>e</sup> a été retardée par la covid). Elles couvrent aussi le travail domestique.

| Q20                                               |                                                                                                                  | Combien de fois chacune des situations suivantes vous est-elle arrivée au cours des 12 derniers mois? |                            |                         |                       |                        |        |                    |             |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|--------|--------------------|-------------|
| (MONTRER L'ÉCRAN ET LIRE - UNE RÉPONSE PAR LIGNE) |                                                                                                                  |                                                                                                       |                            |                         |                       |                        |        |                    |             |
|                                                   |                                                                                                                  | Tous les jours                                                                                        | Plusieurs fois par semaine | Plusieurs fois par mois | Plusieurs fois par an | Moins souvent/rarement | Jamais | Refus (SPO NTA NE) | Ne sait pas |
| 1                                                 | Je suis rentré(e) trop fatigué(e) du travail pour réaliser les tâches ménagères qui doivent être faites chez moi | 1                                                                                                     | 2                          | 3                       | 4                     | 5                      | 6      | 7                  | 8           |
| 2                                                 | Il m'a été difficile de remplir mes responsabilités familiales parce que je passe trop de temps à mon travail    | 1                                                                                                     | 2                          | 3                       | 4                     | 5                      | 6      | 7                  | 8           |
| 3                                                 | J'ai eu du mal à me concentrer sur mon travail en raison de mes responsabilités familiales                       | 1                                                                                                     | 2                          | 3                       | 4                     | 5                      | 6      | 7                  | 8           |

- Source : Eurofound, rapport "Qualité de la vie" 2016, page 48
- [https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_ef\\_document/ef1733en.pdf#page=48](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1733en.pdf#page=48)

-

**Vérifier si le mode de transport professionnel est potentiellement contaminant**

Après C94 TRAJET inclure une courte question : « votre mode de transport est il la plupart du temps collectif (transport en commun, covoiturage...).

-

**Mieux connaître l'historique de l'exposition à la COVID** : il s'agit de savoir dans quelle mesure l'effet de l'exposition à la maladie a modifié davantage les comportements. en mettant un champ numérique pour E18 COV\_MULTI en ouvrant le filtre à E17 = 1-4 , avec la reformulation « combien de fois en tout avez-vous eu ou pensez vous avoir eu la covid ». surtout, en posant la question « depuis le début de l'épidémie de COVID, combien de personnes vivant chez vous ont eu, ou semblent avoir eu, la COVID »

-

**Mieux interroger sur le COVID long.**

Le filtre de la question E24 COVLON\_DUR renvoie à une E23 que je ne vois pas dans le questionnaire. Mais dans tous les cas, cette question devrait être posée à tous.

Ne serait-il pas préférable d'explicitier le terme « covid long » et poser juste une booléenne, sans filtre préalable, « Pensez-vous souffrir ou avoir souffert du COVID long ». Sachant que les symptômes de COVID long ne sont pas forcément les symptômes initiaux.

-

**Les questions supplémentaires** ici suggérées pourraient venir en remplacement de questions du module E10 WHO 1 à 5, selon l'utilité qu'en ont eu les équipes et chercheurs dans d'autres enquêtes similaires.

## **Annexe 2 : Remarques juridiques**

- La base légale du traitement au sens de l'article 6 du RGPD n'a pas été indiquée dans le dossier et doit être précisée ;
- L'exception de l'article 9.2 du RGPD, lu avec les articles 6 et 44 de la Loi Informatique et Libertés, choisie pour justifier le traitement des données sensibles (appartenance syndicale, état de santé) doit être identifiée et documentée en amont de la collecte des données ;
- S'agissant des données sensibles, le questionnaire prévoit des zones de commentaire libre. Le service devra veiller à ne traiter que les informations strictement nécessaires à l'enquête ;
- Les annexes du dossier de présentation comportent notamment deux lettres-avis dont la mention « Informatique et Libertés » est peu lisible. Il est rappelé que les personnes concernées devront être informées de l'ensemble des mentions d'informations prévues par l'article 13 du RGPD, dans les conditions de l'article 12 du même règlement.
- Le dossier ne mentionne pas la durée de conservation des données. Cette dernière, qui devra être spécifique et adaptée à chacune des catégories de données traitées, devra être dûment justifiée au regard de la finalité de l'étude, conformément aux dispositions de l'article 5 du RGPD.
- Compte tenu du nombre important des personnes concernées (65 000), et de la collecte de données sensibles (santé, appartenance syndicale), une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) pourrait devoir être effectuée et, le cas échéant, transmise pour avis à la CNIL préalablement à la mise en œuvre du traitement ;

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Enquête Tracov2 et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour l'année de collecte 2023.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS